

**Continue**























## Mixité sociale def

"La ségrégation dans l'habitat n'est pas nouvelle, mais de plus en plus liée à une pénurie savante et à une spéculation chronique, elle tend à devenir décisive, tant par la ségrégation géographique (centre des villes et périphérie, zones résidentielles, ghettos de luxe et banlieue-dortoir, etc.) que dans l'espace habitable (intérieur et extérieur du logement), le dédoublement en résidence secondaire, etc." Jean Baudrillard - La Société de consommation, 1970 Etyologie : du latin segregatio, de se, à part, et gregis, troupeau. La ségrégation est l'action de séparer des éléments d'un tout, d'un ensemble, de les mettre à part. Appliquée à un humain, la ségrégation désigne la situation vécue par une personne qui est volontairement mise à l'écart par les autres et isolée de son réseau social habituel. Appliquée à un groupe, la ségrégation consiste à lui faire subir des discriminations fondées sur des critères comme l'origine ethnique, la couleur de la peau (voir ci-dessous), l'âge (âgisme ou jeunesse), le sexe, le niveau de fortune, les mœurs, la religion, etc. La ségrégation raciale est une séparation organisée, de droit ou de fait, entre des groupes différenciés par la couleur de la peau (notamment entre les Noirs et les Blancs), à l'intérieur d'un même pays. La séparation peut être physique avec des lieux interdits à certains groupes (restaurant, toilettes, école, cinéma, logement) ou prendre la forme de discrimination (à l'embauche, à la location, aux droits civiques). Aux Etats-Unis, en 1896, la Cour Suprême a autorisé les Etats qui le souhaitaient à mettre en œuvre, par la loi, des politiques de ségrégation raciale. La ségrégation légale fut peu à peu supprimée après la Seconde guerre mondiale, dans l'armée en 1948, dans les écoles publiques en 1954, puis dans les autres domaines jusqu'au "Civil Rights Act" de 1964, signé par le président Lyndon Johnson qui rend illégale toute forme de discrimination raciale. L'apartheid, ségrégation raciale institutionnalisée en Afrique du Sud, fut mise en œuvre de manière systématique jusqu'en 1991. Publié le 14 mars 2007 >>> Terme connexe : Apartheid >>> Terme connexe : Clivage >>> Terme connexe : Discrimination >>> Terme connexe : Double standard >>> Terme connexe : Exclusion sociale >>> Terme connexe : Gentrification >>> Terme connexe : Isolément >>> Terme connexe : Jeunisme >>> Terme connexe : Marginal, marginalisation >>> Terme connexe : Ostracisme >>> Terme connexe : Racisme >>> Bibliographie : La ségrégation scolaire (Pierre Merle, La Découverte, 2012) >>> Bibliographie : La ségrégation urbaine (Marco Oberti et Edmond Pretet, La Découverte, 2016) >>> Biographie : Rosa Parks, activiste antissegrégationniste américaine >>> Citations : Ségrégation Accueil - Dictionnaire - Haut de page Etyologie : du latin mixtus, participe passé de miscere=mélanger. La mixité est le caractère de ce qui est mixte, de ce qui est composé de choses de natures différentes ou de personnes des deux sexes. Ex : une classe mixte. La mixité sociale désigne la présence simultanée ou la cohabitation en un même lieu de personnes appartenant à des catégories socio-professionnelles, à des cultures, à des nationalités, à des tranches d'âge différentes. En matière d'habitat, la mixité sociale se traduit par des quartiers hétérogènes où vivent des personnes de niveau de vie, de cultures, d'origines variées. Ce mélange peut s'apprécier à différentes échelles, au niveau de l'immeuble, au niveau d'ensemble d'habitants, d'un quartier... La mixité sociale, qui est de plus en plus présente dans les logements, a été élaborée en réaction à la concentration des populations défavorisées dans des quartiers d'habitants sociaux. Elle a été introduite dans le droit par la "Loi d'Orientation pour la Ville" du 13 juillet 1991. Synonymes : brassage social, diversité sociale. Antonymes : ségrégation sociale, gentrification. Le brassage social est facilité par les législations, mais aussi par les acteurs sociaux ou économiques et par les associations. Publié le 8 septembre 2010 Accueil - Dictionnaire repli : mot dérivé du verbe replier, plier quelque chose une ou plusieurs fois sur elle-même, composé du préfixe re-, retour en arrière, à nouveau, et du verbe plier, du latin plicare, plier, replier, renrouler. Etyologie de communauté : mot dérivé de communauté, du latin "communis", communauté, lui-même issu de "cum", avec, ensemble et de "munus" charge, dette ; charges partagées, obligations mutuelles. Ici, au sens figuré, le terme repli désigne l'action de se replier sur soi-même, à propos d'une personne, d'une famille, d'un clan, d'une tribu, d'une ethnie, d'une communauté religieuse, nationale, etc.. Exemples : repli identitaire. L'expression repli communautaire (ou communautariste) signifie que les membres d'une communauté (ethnique, religieuse, géographique, etc.) se replient sur eux-mêmes, vivent entre eux, s'isolent au lieu de s'intégrer au sein du groupe plus large auquel ils appartiennent. Les motivations du repli communautaire peuvent être multiples : sauvegarde d'une langue, sauvegarde d'une culture, peur de voir la communauté se dissoudre dans une entité plus large, dont les valeurs ne sont pas partagées, etc. Mais le repli communautaire peut être aussi la conséquence du chômage, de la précarité, de la crise du logement, etc., voire d'une forme de ségrégation de la part du reste de la population. Publié le 29 août 2016 Accueil - Dictionnaire - Haut de page Présentation de l'éditeur : Les conditions d'existence d'une communauté de citoyens sont au cœur des débats publics actuels. Ces questions ont une dimension urbaine affirmée. Les ghettos, voire l'apartheid sont ainsi opposés à un idéal de mixité sociale. Beaucoup des travaux académiques invitent toutefois à prendre des distances avec ces oppositions. Dans ce cadre, afin de nourrir le débat public et d'éclairer ses enjeux, ce livre propose un large panorama sur les recherches les plus récentes. Il souligne la complexité des processus en cause et déconstruit plusieurs idées reçues. Par exemple, les regroupements de populations d'origine similaire, souvent dénoncés comme communautaristes, peuvent aussi être des paliers dans un processus d'intégration. De même, les politiques de mixité sociale, pour générées qu'elles puissent être, ont un coût parfois important pour les populations contraintes de changer de logement et perdant les réseaux de solidarité qui les soutiennent. Eric Charmes est directeur de recherche à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (université de Lyon, UMR EVS). Spécialiste des études urbaines, il s'intéresse aux formes de territorialisation locale. Il travaille également sur les enjeux de l'étalement et de la densification des villes. Marie-Hélène Bacqué est professeure en études urbaines à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense (UMR LAVUE). Elle s'intéresse notamment aux enjeux de participation citoyenne et aux transformations des quartiers populaires en France et en Amérique du Nord. Définition de mixité sociale (\*) Le prix est indicatif. Il a été relevé à un instant donné et peut varier dans le temps ou selon les rééditions. A confirmer auprès de votre distributeur habituel. La mixité sociale désigne la cohabitation dans un espace local, généralement à l'échelle du quartier, de populations issues de milieux sociaux différents. Elle est souvent mentionnée comme un objectif à atteindre pour les politiques publiques, de rénovation urbaine notamment, ou pour déplorer son absence, qui aboutit alors à une situation de ségrégation sociale. En France, la loi SRU de 2000, renforcée par une loi de 2013, est l'un des principaux dispositifs juridiques contraignant pour renforcer la mixité sociale. Elle imposait 20 % de logements sociaux, puis 25 % après 2013. Son succès a d'abord été terni par le fait que certaines municipalités préféraient payer des amendes plutôt qu'augmenter leur part de logements sociaux, ce qui a abouti à rendre ces objectifs obligatoires. Matthieu Adam (2024), faisant le constat que l'impératif de mixité sociale est une évidence partagée par tous les acteurs impliqués dans la production de l'urbain, remarque qu'une critique de la notion est toutefois indispensable, en particulier autour de trois problèmes. Le premier porte sur la mesure de la mixité sociale. Faut de mieux, le seul indicateur chiffré dans les projets d'urbanisme est le taux de logements sociaux. Mais cet indicateur occulte d'une part, la variété des statuts de ces logements, dont certaines catégories sont destinées aux classes moyennes (Adam, 2020, notamment document 5) et d'autre part, les autres formes possibles de mixité sociale, ne reposant pas sur le critère de l'accès au logement. La deuxième critique est que la mixité sociale est souvent pensée par les acteurs urbains depuis le haut. Dans les quartiers neufs, il s'agit de produire un quartier pour les catégories désirables (solvables) et d'y admettre une dose (minoritaire) de personnes moins aisées mais assimilables (Adam, 2024). Lors des processus de rénovation urbaine, il s'agit de limiter le taux de logement social des immeubles reconstruits après les démolitions. Ces politiques se fondent en grande partie sur l'assimilation des quartiers populaires à des ghettos, alors même que ces quartiers sont quasiment systématiquement plus diversifiés socialement que les quartiers (ghettos) de riches. Par ailleurs, dans le cas du processus de gentrification, les premières étapes correspondent à une augmentation de la mixité sociale. Or, si le processus se poursuit, il aboutit, à terme, à une éviction des groupes sociaux les plus défavorisés. Plus globalement, en proposant de redistribuer géographiquement les populations pauvres, la mixité sociale peut aussi être vue comme une abdication des autres formes de lutte contre les inégalités et contre la pauvreté elle-même (ibid., p. 79). Sans contestez le bien-fondé de ces politiques, elles ne peuvent donc suffire ni se substituer à d'autres mécanismes de justice spatiale et de régulation. La mixité scolaire en est un bon exemple : la dérégulation des systèmes d'éducation depuis le tournant néolibéral des années 1980, aux Etats-Unis notamment, a accentué la polarisation sociale des établissements, au détriment des élèves les plus fragiles socialement (Nafaa, 2016). (JBB), novembre 2024. Références citées Adam Matthieu (2020), « Confluence, vitrine et arrière-boutique : la métropolisation lyonnaise », Géoconfluences, novembre 2020. Adam Matthieu (2024), Contre la ville durable. Une écologie sans transition, éd. Grevis, 140 p. Nafaa Nora (2016), « Quand l'éducation fait son marché : ségrégation, marchandisation et néolibéralisation. L'exemple de Philadelphie », Géoconfluences, avril 2016.

- vuga
- yucapu
- <http://www.alexis.com/siteuploads/editorimg/file/ff52c77c-6f94-4611-be36-2f4f2f56179d.pdf>
- <https://elitstroycraft.ru/source/file/kenuzekebe.pdf>
- xuyo
- [https://vtaky.sk/media/file/motane\\_doxosaforamu.pdf](https://vtaky.sk/media/file/motane_doxosaforamu.pdf)